

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE
Séance du 23 mars 2021
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 23 MARS 2021

L'an **deux mille vingt et un**, le **vingt-trois mars** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Saint-Romain (rue Saint-Romain), sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2021

Présents : M. Christophe **MIQUEU**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER REIGNIER**, M. Laurent **NOËL**, Mme Anne-George **SENAMAUD**, M. Olivier **JONET**, Mme Véronique **DUPORGE**, M. Christian **BONNEAU**, M. Christian **LAVERGNE**, M. Dominique **ROBERT**, Mme Fabienne **MARQUILLE MIRAMBET**, M. Edouard **HESPEL**, Mme Sandra **LABONNE**, M. Philippe **DESNANOT**, M. Sylvie **PANCHOUT**, M. Stéphane **NICOLAS**.

Absents ou excusés : M. Jean-Marc **SEINTOURENS** (pv. à S. LABONNE), Mme Corinne **SPIGARIOL BACQUEY** (pv. à L. NOËL), Mme Gwenaëlle **MACHADO** (pv. à A-G SENAMAUD) Mme Stéphanie **DUBERGA** (pv. à S. PANCHOUT).

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des Conseiller de faire une minute de silence, en l'honneur de Guy Audouin, Conseiller municipal de 1989 à 2008.

Monsieur Philippe DESNANOT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont bien reçu le procès-verbal (PV) de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2021 et du 23 février 2021 et si des observations sont à formuler sur ce PV.

Une précision est apportée au compte rendu du 23 février 2021 par Monsieur Christian BONNEAU qui demande la modification suivante :

« Le S.A.G.E et Natura 2000 sont complémentaires, Natura 2000 étant un élément du S.A.G.E parmi d'autres »

Contrairement à :

« Le S.A.G.E et Natura 2000 sont complémentaires et articulés »

Aucune autre remarque n'étant faite, le PV de la séance du 26/01/2021 et du 23/02/2021 sont adoptés à dix-neuf (19) voix « pour ».

Monsieur le Maire annonce et commente l'ordre du jour au Conseil Municipal.

Il propose au Conseil Municipal, qui l'accepte à dix-neuf (19) voix pour, d'ajouter les points suivants :

1 – Cabinet Médical communal/extension (phase 3)

- Résultats de la consultation des entreprises et attribution des lots (marchés de travaux)

3 – Démocratie locale

- Composition du Conseil Consultatif Citoyen – tirage au sort complémentaires des membres

1. URBANISME, PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT

- Cession chemin rural – **délibération 2021-03-01**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°2020-12-02 du 21/12/2020 afin de lancer la procédure de déclassement puis de cession de l'ancien chemin rural (de la voirie communale n°13 à la parcelle ZI 32) et une partie d'un accotement de la voie communale n°13 (VC

13). L'aliénation d'un chemin rural ou d'une voie communale n'était pas possible en l'état et une procédure de déclassement, après enquête publique, était alors nécessaire. Dès lors, une enquête publique unique a été réalisée du 26/01/2021 au 10/02/2021. Il s'en est suivi un rapport, des conclusions et un avis motivé (« Avis favorable ») de M. Pierre ROUX, Commissaire enquêteur en charge du projet.

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public (voies de liaison devenues inutiles car desservant uniquement deux propriétaires disposants d'accès annexes) :

- Demande de Mme GARBAYE et M. MOSSER (environ 136 m²) :
 - partie Ouest (environ 136 m²) du chemin d'accès de la voie communale (VC n°13) à la parcelle ZI 32 ;
- Demande de Mme DUVIN et M. TAUZIN (environ 174 m²) :
 - partie Est du chemin d'accès (nord de la parcelle ZI 61) de la VC n°13 à la parcelle ZI 32;
 - bande de 2,5 mètres de largeur (accotement Ouest de la VC13) le long de la parcelle ZI 31 (10,20 m. environ) et de la partie Sud de la parcelle ZI 36 (5,85 m. environ) ;

Considérant les demandes et offres faites par les propriétaires afin d'acquérir ces terrains.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente des chemins ruraux lorsqu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public.

Considérant que la partie considérée de l'accotement de la VC n°13 n'est pas utilisée par les riverains et le public et ne remet pas en cause la circulation publique sur la VC 13.

Considérant, les résultats de l'enquête publique organisée du 26/01/2021 au 10/02/2021.

Monsieur le Maire rappelle que cette enquête publique ne concernait que les riverains de ce chemin rural.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix :

- constate la désaffectation du chemin rural ;
- décide de déclasser (du domaine public au domaine privé de la collectivité) le chemin rural (CR) et la partie de VC13 ;
- décide de poursuivre la procédure de cession de ce CR et d'une partie de l'accotement de la VC13 ;
- fixe le prix de vente à 1€/m² et précise que tous les frais annexes (géomètre, notaire, enquête publique...) seront à la charge des acquéreurs ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les différents actes nécessaires à cette cession.

- Projet de restauration de l'immeuble « Vival »

Monsieur le Maire présente l'avancée du dossier sur l'acquisition de l'immeuble « Vival ».

Une première signature a eu lieu à Branne, la signature définitive sera à Sauveterre de Guyenne en juin 2021.

Monsieur le Maire présente 4 hypothèses de réhabilitation.

- 1 Etude globale et Réhabilitation globale de l'immeuble
- 2 Etude globale et Réhabilitation partielle : le magasin et hors d'eau hors d'air pour les logements
- 3 Etude globale et réhabilitation du magasin uniquement
- 4 Pas d'étude et réhabilitation du magasin uniquement

Séance du Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne en date du 23 février 2021

Deux hypothèses apparaissent les plus pertinentes : la 1 et 4, avec une préférence pour la première hypothèse. En effet, ne réaliser que la réhabilitation du magasin uniquement poserait à terme des difficultés lorsque la municipalité souhaiterait engager dans l'avenir la suite des travaux. Le projet sera un peu plus long, mais mieux équilibré par les recettes de loyers. Afin de réduire l'impact sur le budget principal de la commune, Monsieur le Maire envisage la création d'un budget annexe distinct qui intégrerait l'ensemble des locations de la commune. Le budget principal de la commune ne serait pas soumis à ces investissements.

Présentation du plan de financement prévisionnel, emprunt global (achat et réhabilitation).

Réhabilitation de l'immeuble VIVAL		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Acquisition foncière et Travaux			
Acquisition de l'immeuble + frais		133 000,00 €	
Travaux de réhabilitation : Hypothèse 1 (totalité de l'immeuble)		950 000,00 €	
Prestations intellectuelles			
Maîtrise d'œuvre (MOE)		13%	123 500,00 €
Bureau de contrôle technique (CT)			
Coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé)			
Bureau étude de sol...			
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		1 206 500,00 €	
ETAT - DETR / DSIL... : à étudier		?	0,00 €
Autres subventions (CD, CR...)		?	0,00 €
TOTAL SUBVENTIONS			0,00 €
TVA (20% du montant HT) (hors acquisition)		20,00%	214 700,00 €
FCTVA : à étudier pour éligibilité dérogatoire sur immeuble de rapport ?		16,40%	0,00 €
Commune : emprunt (sur 20 ans ?) et/ou autres subventions			1 421 200,00 €
TOTAL de l'opération (TTC)		1 421 200,00 €	1 421 200,00 €

Madame Sylvie PANCHOUT demande le nombre de logements créés.

Monsieur Philippe DESNANOT demande quel sera le loyer moyen du magasin.

Monsieur le Maire signale que 5 logements voire 6 logements seraient créés (3 T2 et 2 T3) et le prix de location du magasin se monterait à environ 850 €.

Monsieur Philippe DESNANOT s'interroge sur les montants des subventions nécessaires.

Monsieur le Maire explique que les montants des subventions devraient se monter entre 35 et 40%.

Monsieur Stéphane NICOLAS demande si les travaux seront réalisés par des entreprises extérieures ou par les agents en régie et qu'il serait intéressant d'associer les deux modes de travaux.

Séance du Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne en date du 23 février 2021

Monsieur Laurent NOEL explique que la coordination des travaux sera difficile avec ces deux systèmes.

Monsieur Olivier JONET rajoute que certains travaux risquent d'être difficiles et qu'il faut éviter de monopoliser les agents sur ce chantier.

Monsieur Stéphane NICOLAS demande si les travaux de réhabilitation du magasin peuvent se faire en régie.

Monsieur le Maire explique qu'après la visite des lieux certains travaux se révèlent assez lourds, que la réhabilitation du magasin pouvait être effectuée en priorité car c'est l'attente des habitants, mais qu'il est préférable, tant sur le plan budgétaire que sur le plan technique, de lancer tous les travaux en même temps.

Monsieur Philippe DESNANOT demande si des enseignes sont intéressées par la gestion du magasin et si elles pourraient prendre part à la rénovation.

Effectivement, deux enseignes sont actuellement intéressées, mais aucun appel n'a été lancé pour l'instant.

Monsieur Philippe DESNANOT ne pense pas que l'on puisse voter sur ce projet car nous n'avons pas suffisamment d'information sur les subventions.

Monsieur le Maire le confirme et rappelle que ceci est une présentation du projet, à titre informatif.

- Cabinet médical communal – attribution des marchés - **délibération 2021-03-02**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet d'extension du Cabinet Médical Communal (Phase 3) dans les locaux de l'ancienne trésorerie afin de valoriser le patrimoine communal, de répondre à la demande des professionnels de santé et d'offrir plus de services de soins aux habitants du territoire.

Dans ce cadre, une consultation d'entreprise a été lancée en début d'année 2021 pour attribuer les 10 lots.

L'estimation initiale du maître d'œuvre était de 295 595 € HT pour ces marchés de travaux.

L'ensemble des offres reçues ont été étudiées et analysées par le maître d'œuvre (Christian PRADAL, Architecte) et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui propose de retenir les 10 offres les mieux-disantes suivantes :

N°	Lot	Entreprise mieux-disante	Prix (€ HT)
LOT 1	GROS ŒUVRE	Sarl PERALI	72 380,40 €
LOT 2	CHARPENTE - COUV. - ZINGUERIE	Sarl TCB	19 984,10 €
LOT 3	MENUISERIE ALUMINIUM	Sarl TCB	40 742,00 €
LOT 4	MENUISERIE BOIS	Sarl TCB	22 183,00 €
LOT 5	PLATRERIE - ISOLATION	Sarl GETTONI	27 868,00 €
LOT 6	ELECTRICITE	Sarl LAPORTE	20 310,00 €
LOT 7	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE	SEULMAT - PUEL	32 982,40 €
LOT 8	CARRELAGE	Sarl NICOT & Fils	9 534,90 €
LOT 9	PEINTURE - SOL SOUPLE	Sarl CABANNES	17 872,00 €
LOT 10	SERRURERIE	Sarl MALAMBIC	15 868,00 €
TOTAL			279 724,80 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix :

- Décide d'attribuer les 10 lots (279 724.80 € HT au total) aux entreprises mieux-disantes ci-dessus désignées
- Indique que les montants seront prévus en dépenses d'investissement au budget communal

- Autorise Monsieur le Maire à signer les différents actes nécessaires à ces marchés de travaux et les éventuels futurs avenants dans la limite des sommes inscrites au budget.

2. BUDGETS COMMUNAUX (Régie des transports, Régie d'assainissement, Budget principal)

COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) ET COMPTES DE GESTION (CG) 2020

- Comptes de gestion (CG) et Comptes Administratifs (CA) de l'exercice 2020 – **délibération 2021-03-03**

Monsieur le Secrétaire Général présente au Conseil Municipal les Comptes de gestion (CG) et Comptes Administratifs (CA) de l'exercice 2020 pour les trois budgets communaux :

- Régie des transports (budget annexe),
- Régie d'Assainissement collectif (budget annexe),
- Budget principal de la commune

Monsieur le Maire précise que les Comptes de Gestion, réalisés par la Trésorerie (comptable de la DGFIP) et les Comptes Administratifs, réalisés par les services municipaux (ordonnateur), sont concordants et reflètent les réalisations de l'exercice 2020 du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Monsieur le Maire se retire des débats et du vote en quittant la salle du Conseil Municipal pendant l'examen et les échanges sur les CA et CG 2020.

La présidence de l'assemblée est assurée par Monsieur Christian BONNEAU, doyen de l'assemblée.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Compte administratif principal (budget principal de la commune)						
Résultat reporté	- €	- €	1 574 460,11 €	- €	1 574 460,11 €	- €
Opération de l'exercice	1 948 926,24 €	2 542 721,77 €	1 808 362,62 €	1 888 705,75 €	3 757 288,86 €	4 431 427,52 €
TOTAUX	1 948 926,24 €	2 542 721,77 €	3 382 822,73 €	1 888 705,75 €	5 331 748,97 €	4 431 427,52 €
Résultat de Clôture	- €	593 795,53 €	1 494 116,98 €	- €	900 321,45 €	- €
Restes à réaliser			125 042,81 €	1 024 576,27 €	125 042,81 €	1 024 576,27 €
TOTAUX CUMULES	- €	593 795,53 €	1 619 159,79 €	1 024 576,27 €	1 025 364,26 €	1 024 576,27 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	593 795,53 €	594 583,52 €	- €	787,99 €	- €

Régie d'Assainissement (Budget annexe)

Résultat reporté	- €	75 404,51 €	116 257,57 €	- €	116 257,57 €	75 404,51 €
Opération de l'exercice	108 476,50 €	158 684,52 €	167 631,61 €	227 581,73 €	276 108,11 €	386 266,25 €
TOTAUX	108 476,50 €	234 089,03 €	283 889,18 €	227 581,73 €	392 365,68 €	461 670,76 €
Résultat de Clôture	- €	125 612,53 €	56 307,45 €	- €	- €	69 305,08 €
Restes à réaliser			15 185,00 €	43 922,20 €	15 185,00 €	43 922,20 €
TOTAUX CUMULES	- €	125 612,53 €	71 492,45 €	43 922,20 €	15 185,00 €	113 227,28 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	125 612,53 €	27 570,25 €	- €	- €	98 042,28 €

Régie du Transport (Budget annexe)

Résultat reporté	- €	3 246,86 €	- €	27 120,40 €	- €	30 367,26 €
Opération de l'exercice	33 107,02 €	35 497,84 €	9 840,12 €	15 381,92 €	42 947,14 €	50 879,76 €

Séance du Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne en date du 23 février 2021

TOTAUX	33 107,02 €	38 744,70 €	9 840,12 €	42 502,32 €	42 947,14 €	81 247,02 €
Résultat de Clôture	- €	5 637,68 €	- €	32 662,20 €	- €	38 299,88 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	5 637,68 €	- €	32 662,20 €	- €	38 299,88 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	5 637,68 €	- €	32 662,20 €	- €	38 299,88 €

CUMUL du Budget Principal et des Services Annexes

Résultat reporté	- €	78 651,37 €	1 690 717,68 €	27 120,40 €	1 690 717,68 €	105 771,77 €
Opération de l'exercice	2 090 509,76 €	2 736 904,13 €	1 985 834,35 €	2 131 669,40 €	4 076 344,11 €	4 868 573,53 €
TOTAUX	2 090 509,76 €	2 815 555,50 €	3 676 552,03 €	2 158 789,80 €	5 767 061,79 €	4 974 345,30 €
Résultat de Clôture	- €	725 045,74 €	1 517 762,23 €	- €	792 716,49 €	- €
Restes à réaliser	- €	- €	140 227,81 €	1 068 498,47 €	140 227,81 €	1 068 498,47 €
TOTAUX CUMULES	- €	725 045,74 €	1 657 990,04 €	1 068 498,47 €	932 944,30 €	1 068 498,47 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	725 045,74 €	589 491,57 €	- €	- €	135 554,17 €

- Compte Administratif 2020 (CA 2020) de la Régie du Transport – **délibération 2021-03-04**

Monsieur le doyen de l'assemblée présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2020 détaillés au sein du Compte Administratif 2020 (CA 2020) du budget annexe de la Régie du Transport :

Compte Administratif 2020 : Régie des Transports (Budget annexe)		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement (SF)		
Réalisations de l'exercice	33 107,02 €	35 497,84 €
Résultat 2020		2 390,82 €
Report 2019		3 246,86 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2020		5 637,68 €
Section d'investissement (SI)		
	9 840,12 €	15 381,92 €
Résultat 2020		5 541,80 €
Report solde d'exécution 2019		27 120,40 €
Résultat d'investissement cumulé 2020		32 662,20 €
Besoin de financement de la S.I		
Affectation du résultat 2020		
Résultat cumulé SF		5 637,68 €
Besoin de financement SI	0,00 €	
Affectation du résultat au 1068 en section d'investissement BP		0,00 €
Excédent reporté au 002 SF 2021		5 637,68 €
Résultat reporté au 001 SI 2021		32 662,20 €
RESULTAT CUMULE 2020		38 299,88 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit (18) voix « pour », adopte et valide le Compte Administratif 2020 (CA 2020) du budget annexe de la Régie du Transport.

- Compte Administratif 2020 (CA 2020) de la Régie d'Assainissement – **délibération 2021-03-05**

Séance du Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne en date du 23 février 2021

Monsieur le doyen de l'assemblée présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2020 détaillés au sein du Compte Administratif 2020 (CA 2020) du budget annexe de la Régie d'Assainissement collectif (présenté en euros HT) :

Compte Administratif 2020 - Assainissement (Budget annexe)		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	108 476,50 €	158 684,52 €
Résultat 2020		50 208,02 €
Report excédent 2019		75 404,51 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2020		125 612,53 €
Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	167 631,61 €	227 581,73 €
Résultat 2020		59 950,12 €
Report déficit 2019	116 257,57 €	
Résultat cumulé d'investissement 2020	56 307,45 €	
restes à réaliser 2020	15 185,00 €	43 922,20 €
soldes RAR 2020		28 737,20 €
Résultat cumulé investissement 2020	27 570,25 €	
Affectation du résultat 2020		
Résultat cumulé SF		125 612,53 €
Besoin de financement SI	27 570,25 €	
Affectation du résultat au 1068 SI		27 570,25 €
Excédent reporté au 002 SF 2021		98 042,28 €
Déficit reporté en section d'investissement 001 2021	56 307,45 €	
RESULTAT CUMULE 2020		97 426,38 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit (18) voix « pour », adopte et valide le Compte Administratif 2020 (CA 2020) du budget annexe de la Régie d'Assainissement.

- Compte Administratif 2020 (CA 2020) du budget communal – **délibération 2021-03-06**

Monsieur le doyen de l'assemblée présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2020 détaillés au sein du Compte Administratif 2020 (CA 2020) du budget principal de la commune de Sauveterre-de-Guyenne :

Séance du Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne en date du 23 février 2021

Compte Administratif 2020 - Commune (budget principal)		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement (SF)		
Réalisations de l'exercice	1 948 926,24 €	2 542 721,77 €
Résultat 2020		593 795,53 €
Report excédent 2019		0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2020		593 795,53 €
Section d'investissement (SI)		
Réalisations de l'exercice	1 808 362,62 €	1 888 705,75 €
Résultat 2020		80 343,13 €
Report solde d'exécution 2019	1 574 460,11 €	
Résultat d'investissement cumulé 2020	1 494 116,98 €	
Restes à réaliser (RAR) 2020	125 042,81 €	1 024 576,27 €
Soldes RAR 2020		899 533,46 €
Besoin de financement de la section d'investissement	594 583,52 €	
Affectation du résultat 2020		
Résultat cumulé SF		593 795,53 €
Besoin de financement SI	594 583,52 €	
Affectation du résultat au 1068 en section d'investissement BP 2021		593 795,53 €
Excédent/déficit reporté au 002 SF 2021		0,00 €
Résultat reporté au 001 SI 2021	1 494 116,98 €	

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit (18) voix « pour », adopte et valide le Compte Administratif 2020 (CA 2020) du budget principal de la commune.

AFFECTATIONS DES RESULTATS CA 2020 DANS BP 2021

- Budget Régie du Transport – **délibération 2021-03-07**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les CA (compte administratif) et CG (compte de gestion) 2020 de la Régie du Transport (budget annexe) et propose les affectations de résultats 2020 suivantes au budget primitif 2021 (BP 2021) :

Compte Administratif 2020 : Régie des Transports (Budget annexe)		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement (SF)		
Réalisations de l'exercice	33 107,02 €	35 497,84 €
Résultat 2020		2 390,82 €
Report 2019		3 246,86 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2020		5 637,68 €
Section d'investissement (SI)		
	9 840,12 €	15 381,92 €
Résultat 2020		5 541,80 €
Report solde d'exécution 2019		27 120,40 €
Résultat d'investissement cumulé 2020		32 662,20 €
Besoin de financement de la S.I		
Affectation du résultat 2020		
Résultat cumulé SF		5 637,68 €
Besoin de financement SI	0,00 €	
Affectation du résultat au 1068 en section d'investissement BP		0,00 €
Excédent reporté au 002 SF 2021		5 637,68 €
Résultat reporté au 001 SI 2021		32 662,20 €
RESULTAT CUMULE 2020		38 299,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-neuf (19) voix « pour », adopte l'affectation du résultat 2020 au sein du budget annexe de la régie du transport 2021

- Budget Régie d'assainissement – **délibération 2021-03-08**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les CA (compte administratif) et CG (compte de gestion) 2020 de la Régie d'Assainissement collectif (budget annexe) et propose les affectations de résultats 2020 suivantes au budget primitif 2021 (BP 2021) :

Séance du Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne en date du 23 février 2021

Compte Administratif 2020 - Assainissement (Budget annexe)		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	108 476,50 €	158 684,52 €
Résultat 2020		50 208,02 €
Report excédent 2019		75 404,51 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2020		125 612,53 €
Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	167 631,61 €	227 581,73 €
Résultat 2020		59 950,12 €
Report déficit 2019	116 257,57 €	
Résultat cumulé d'investissement 2020	56 307,45 €	
restes à réaliser 2020	15 185,00 €	43 922,20 €
soldes RAR 2020		28 737,20 €
Résultat cumulé investissement 2020	27 570,25 €	
Affectation du résultat 2020		
Résultat cumulé SF		125 612,53 €
Besoin de financement SI	27 570,25 €	
Affectation du résultat au 1068 SI		27 570,25 €
Excédent reporté au 002 SF 2021		98 042,28 €
Déficit reporté en section d'investissement 001 2021	56 307,45 €	
RESULTAT CUMULE 2020		97 426,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-neuf (19) voix « pour », adopte l'affectation du résultat 2020 au sein du budget annexe de la Régie d'Assainissement 2021.

- Budget Régie d'assainissement – **délibération 2021-03-09**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les CA (compte administratif) et CG (compte de gestion) 2020 du budget communal (budget principal) et propose les affectations de résultats 2020 suivantes au budget primitif 2021 (BP 2021) :

Compte Administratif 2020 - Commune (budget principal)		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement (SF)		
Réalisations de l'exercice	1 948 926,24 €	2 542 721,77 €
Résultat 2020		593 795,53 €
Report excédent 2019		0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2020		593 795,53 €
Section d'investissement (SI)		
Réalisations de l'exercice	1 808 362,62 €	1 888 705,75 €
Résultat 2020		80 343,13 €
Report solde d'exécution 2019	1 574 460,11 €	
Résultat d'investissement cumulé 2020	1 494 116,98 €	
Restes à réaliser (RAR) 2020	125 042,81 €	1 024 576,27 €
Soldes RAR 2020		899 533,46 €
Besoin de financement de la section d'investissement	594 583,52 €	
Affectation du résultat 2020		
Résultat cumulé SF		593 795,53 €
Besoin de financement SI	594 583,52 €	
Affectation du résultat au 1068 en section d'investissement BP 2021		593 795,53 €
Excédent/déficit reporté au 002 SF 2021		0,00 €
Résultat reporté au 001 SI 2021	1 494 116,98 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-neuf (19) voix « pour », adopte l'affectation du résultat 2020 au sein du budget principal de la commune 2021 (BP 2021).

Adoption du budget primitif 2021 (BP 2021)

- Budget de la Régie du Transport – **délibération 2021-03-10**

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2020 et des recettes et dépenses 2021 estimées.

Le budget 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de : **41 300,97 €**
- en section d'investissement à la somme de : **48 044,12 €**

Budget Primitif (BP) 2021 : Régie du transport (€ TTC)			
	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	Fonctionnement :		002- Solde exécution (CA 2020) 5 637,68 €
	6066- Carburant	3 800,00 €	7087- Mise à disposition bus - débours (associations, Cd) 2 500,00 €
	6135- Locations mobilières	500,00 €	7084- Mise à disposition du chauffeur (associations, Cd) 2 500,00 €
	61551- Entretien sur matériel roulant	4 527,25 €	7473-Subvention CR N. Aquitaine 15 000,00 €
	616- Assurance multirisques	0,00 €	774 -Subvention équilibre 2021 (Commune) 15 663,29 €
	6215- Remboursement frais personnel (1/2 ETP)	15 000,00 €	
	6188- Autres frais	500,00 €	
	6063- Petit équipement	100,00 €	
	6358 Autres droits	200,00 €	
	Charges financières :		
	66111- Intérêts (emprunt nouve au bus)	644,00 €	
	66112 - ICNE	-52,20 €	
	628- Remboursement CR N. Aquitaine (gratuité facturation A)	700,00 €	
	68111 Dotation aux amortissements Bus	15 252,02 €	
68111 Dotation aux amortissements lecteur cartes	129,90 €		
	41 300,97 €		41 300,97 €
INVESTISSEMENT			
	1641- Remboursement emprunt Bus (annuité 2021 en capital)	9 945,00 €	001 - Solde exécution (CA 2020) 32 662,20 €
	2182- Achats autres équipements (prévisions)	38 099,12 €	28182- Dot. amort. Mat transport Bus 15 252,02 €
			28182- Dot. amort. Mat lecteur carte 129,90 €
	48 044,12 €		48 044,12 €

Monsieur Philippe DESNANOT demande que représente des ICNE et si le transport scolaire de la commune est gratuit.

Les ICNE correspondent aux intérêts courus non échus (sommes correspondantes à des charges restant à payer lors d'exercices ultérieurs)

Monsieur le Maire signale effectivement que la gratuité du bus est un sujet épineux de débat dans la commune. Il apparaît gratuit dans le budget de la régie des transports mais en réalité il est payant dans la mesure où un forfait bus/périscolaire est payé par les parents. La ligne de recette relative à ce forfait apparaît dans le budget principal. La majorité réfléchit au retour à la gratuité effective du bus. Par ailleurs, il existe une demande de la commune auprès de Madame la Trésorière de La Réole pour savoir si nous maintenons le budget annexe de la régie des transports ou s'il pouvait éventuellement être intégré dans le budget principal de la commune. C'est une réflexion plus large qui va être engagée sur les budgets si un budget annexe est mis en place pour le projet « vival ».

Monsieur le Maire rappelle également que la Région participe pour les transports uniquement des élèves qui vivent à plus de 3kms de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-neuf (19) voix « pour », adopte le budget primitif 2021 (BP 2021) de la régie du Transport.

- Budget de la régie d'assainissement – **délibération 2021-03-11**

Monsieur le Maire rappelle que le budget de la régie Assainissement (budget annexe) est établi en hors taxe (€ HT).

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2020 et des recettes et dépenses 2021 estimées.

Le budget 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de : **301 492,28 € HT**

- en section d'investissement à la somme de : **253 386,75 € HT**

BUDGET primitif assainissement 2021 (€ HT)				
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	011- fonctionnement	114 500,00 €	R002- excédent fonctionnement (CA 2020)	98 042,28 €
654- irrécouvrables	1 400,00 €	704- travaux PFAC	30 000,00 €	
66111- intérêts d'emprunts	2 461,00 €	70611- redevance assainissement	137 000,00 €	
66112- ICNE	-263,02 €	741- prime performance épuratoire (PPE)	6 200,00 €	
673- titres annulés exercices antérieurs	1 500,00 €	777- amortissement subvention d'invest.	30 000,00 €	
6811- dotation amortissements	54 300,00 €	7068- facturation MRC (Agence de l'Eau A-G)	200,00 €	
023- virement section investissement (SI)	127 594,30 €	7588- autres	50,00 €	
	301 492,28 €		301 492,28 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	R-001 Déficit investissement (CA 2020)	56 307,45 €	021- virement de la Section Fonct.	127 594,30 €
2031- frais d'études	0,00 €	1068 - Affectation résultat (CA 2020)	27 570,25 €	
2033- frais d'insertion (marchés)	500,00 €	1313 - Subv. CD 33 (Rousillon)	16 800,00 €	
2315- Rousillon (RAR 2020 : MOE)	35,00 €	1319- Subv. Agence Eau A-G (Rousillon)	27 122,20 €	
2315- PPI (2020-2030) : étude (RAR) + MOE + travaux	34 150,00 €	28 - amortissements	54 300,00 €	
211- acquisition foncière (Filière temps de pluie)	0,00 €			
21562- matériel exploitation (prévisions, PR...)	113 432,30 €			
1641- remboursement emprunts (capital)	18 962,00 €			
139111- amort. subvention				
13913- amort subvention	30 000,00 €			
	253 386,75 €		253 386,75 €	

Monsieur le Maire rappelle que le budget de la régie Assainissement est voté HT, soumis à la TVA, déclarée tous les trimestres.

Le budget est convenable, les travaux pour la « Filière Temps de pluie » et la réhabilitation des réseaux seront abordés sereinement et les demandes de subventions de l'Etat sont en bonne voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-neuf (19) voix « pour », adopte le budget primitif 2021 (BP 2021) de la régie d'Assainissement.

- Budget principal de la commune – **délibération 2021-03-12**

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ouverts au budget primitif de la commune (budget principal) ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2020, des recettes et dépenses 2021 estimées ainsi que des choix politiques et des projets de mandat.

Le budget 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de : **2 535 482,00 €**

- en section d'investissement à la somme de : **3 003 014,14 €**

BUDGET PRIMITIF 2021 - Commune (budget principal) (€ TTC)				
	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Intérêts sur la dette + Intérêt (prépaiement subvention + ligne trésor.)	44 410,00 €	002- Solde execution (CA 2020)	0,00 €
	012- Frais de personnel (salaires, cotisations, assurance...)	1 180 415,00 €	013- Atténuations charges sur salaires (CUI, maladies, remb. budgets annexes...)	97 000,00 €
	011- Frais de fonctionnement	720 311,00 €	70- Produits des services (tarifs communaux), ventes, remb. frais	105 300,00 €
	65- Frais des élus (indemnités, cotisations...)	63 000,00 €	73- Impôts et taxes (fiscalité...)	769 500,00 €
	65- Subventions aux Associations	43 475,00 €	73- AC/CLECT (FPU) : CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers	797 000,00 €
	654- Pertes sur créances	1 600,00 €	74- Dotations (Etat-Département-Région)	531 382,00 €
	65- Subvention d'équilibre 2021 (Négatives Transports)	15 663,29 €	75- Loyers communaux	142 300,00 €
	65- Subvention d'équilibre 2021 (ECAS)	0,00 €	77- Produits exceptionnels (remboursements, assurance...)	4 000,00 €
	67- Charges exceptionnelles	1 500,00 €	722- Travaux en régie 2021 (Service Technique)	89 000,00 €
	65- Cotisations autres organismes (syndicats...)	5 500,00 €		
	73- Remboursement dégrèvements THLV (2020 + 2021)	3 553,00 €		
	6811 - Amortissements	7 080,00 €		
	023- Virement prévisionnel Section Investissement (R)	448 974,71 €		
	2 535 482,00 €		2 535 482,00 €	
INVESTISSEMENT	001- Résultat (CA 2020)	1 494 116,98 €	1068- Affectation résultat (CA 2020)	593 795,53 €
	Investissements 2021 : terrains, travaux, matériel... (RAR 2020 inclus)	1 215 197,16 €	021- Virement prévisionnel Section Fonctionnement (R)	448 974,71 €
	722- Travaux en régie 2021 (Service Technique)	89 000,00 €	10222 - FCTVA 2021 (investissements N-2 : 2019)	389 811,00 €
	1641- Remboursement capital de la dette (annuité 2021)	202 200,00 €	10226- Taxes d'Aménagement (TA : urbanisme)	12 000,00 €
	1641- Remboursement solde prêt attente subv. (court t.)	0,00 €	1323- FDAEC (CD 33)	25 466,63 €
	165- Remboursement des cautions	2 500,00 €	165- Encasement des cautions	2 500,00 €
			28 - Amortissements	7 080,00 €
			13- Subventions accordées (Etat, Cd, C.R.) : RAR 2020 + nouvelles subventions	807 932,00 €
			024- Ventes (terrains CAC, terrain Meyras, maisons Poluchon, véhicules, tombes...)	280 454,27 €
			Nouvel emprunt (20 ans ?) : Acquisition Immeuble VIVAL + début MOE & Travaux	203 000,00 €
			Nouvel emprunt (15 ans) : Extension Cabinet Médical (ITE-FCTVA subvention)	232 000,00 €
			Emprunt d'équilibre CT (100% du FCTVA 2022 estimé : investissements 2020)	0,00 €
			Emprunt d'équilibre CT (100% du FCTVA 2023 estimé : investissements 2021)	0,00 €
	3 003 014,14 €		3 003 014,14 €	
		Annuité d'emprunt (Capital) 2021	202 200,00 €	
		Ressources propres (pour annuité Capital 2021)	1 156 706,61 €	

Monsieur le Maire commente le budget en soulignant l'équilibre retrouvé, avec une CAF brute à nouveau significative et un capital de la dette qui a diminué, notamment par le remboursement des prêts à court terme qui pouvaient mettre en difficulté les finances de la commune. La baisse de la DGF se poursuit, mais on a retrouvé cette année une capacité d'autofinancement nette qui nous permet de mieux nous projeter vers l'avenir.

Monsieur le Maire apporte des précisions au budget 2021, notamment sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement, résultant de la reprise de la gestion de la restauration scolaire par la commune et non plus par le CCAS, et la mise en place du permis de louer.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une opération « coupons solidaires » pour venir en aide aux commerces locaux, par la distribution de coupon aux administrés à utiliser dans les commerces de la communes (sans distinction entre les commerces essentiels ou non essentiels) et pour un coût de revient de 25000 € (coupons + frais d'impression et de sécurisation). Pour que l'opération soit concluante, il est proposé d'attendre la réouverture de tous les commerces. L'exemple de Créon, qui a lancé ce type d'opération, est étudié avec grand intérêt.

Madame Sylvie PANCHOUT demande à qui seront distribués ces coupons et si les commerçants factureront à la Mairie ?

Monsieur le Maire signale que les coupons seront distribués à tous les administrés et effectivement les commerçants factureront à la Mairie.

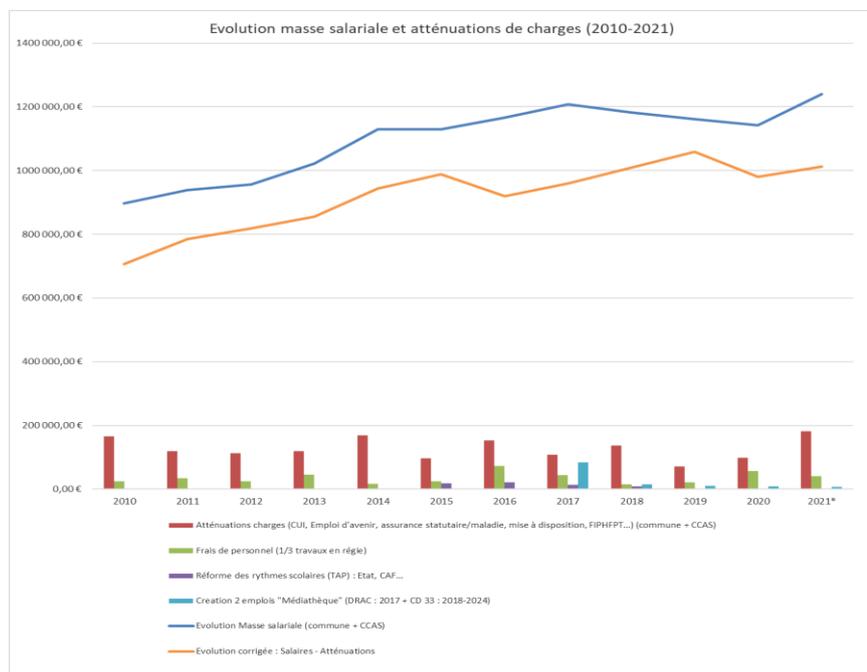
Monsieur le Maire et Monsieur Olivier JONET précisent que cette action constitue plus une action en soutien aux commerçants de la commune qu'une action sociale.

Monsieur Philippe DESNANOT demande si les commerces seront imposés.

Monsieur Olivier JONET signale que ces coupons représentent un moyen de paiement comme tout autre moyen de paiement.

Evolution de la masse salariale

EVOLUTION MASSE SALARIALE (2010-2021) : Commune + CCAS												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Evolution Masse salariale (commune + CCAS)	896 409,00 €	938 961,00 €	955 993,00 €	1 021 743,46 €	1 129 000,00 €	1 128 956,59 €	1 165 906,12 €	1 207 971,08 €	1 182 910,28 €	1 162 192,15 €	1 141 943,74 €	1 240 465,00 €
Atténuations charges (CUI, Emploi d'avenir, assurance statutaire/maladie, mise à disposition, FIPHFPT...) (commune + CCAS)	165 472,00 €	119 373,00 €	112 670,00 €	119 800,00 €	168 200,00 €	97 415,31 €	153 277,86 €	107 425,94 €	136 298,44 €	71 202,16 €	98 026,72 €	181 000,00 €
Frais de personnel (1/3 travaux en régie)	24 633,00 €	34 748,00 €	25 228,00 €	46 060,00 €	16 660,00 €	25 060,00 €	72 240,00 €	44 044,00 €	14 322,00 €	21 252,00 €	56 364,00 €	40 000,00 €
Réforme des rythmes scolaires (TAP) : Etat, CAF...						18 281,19 €	20 791,87 €	12 933,34 €	8 533,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Creation 2 emplois "Médiathèque" (DRAC : 2017 + CD 33 : 2018-2024)								84 098,52 €	14 995,00 €	10 425,00 €	7 819,00 €	6 515,00 €
Evolution corrigée : Salaires - Atténuations	706 304,00 €	784 840,00 €	818 095,00 €	855 883,46 €	944 140,00 €	988 200,09 €	919 596,39 €	959 469,28 €	1 008 761,84 €	1 059 312,99 €	979 734,02 €	1 012 950,00 €



Monsieur Christian BONNEAU s'étonne de la baisse au compte 6515 pour la médiathèque.

Monsieur le Maire signale que les aides perçues pour l'emploi d'agents à la Médiathèque sont dégressives au bout de 2 ans.

COMPTE	Dépenses d'investissement 2021 : DESIGNATIONS	MONTANTS	MONTANT	TOTAL PREVISIONS
		€ TTC	€ TTC	€ TTC
		RAR (Budget 2020)	Propositions 2021	Inscription BP 2021
2033	Frais insertion (marchés, enquêtes pub...)		1 500,00 €	1 500,00 €
202	Etude : mise en compatibilité (MOE) / extension ZAE Sauveterrois	7 342,81 €	1 710,00 €	9 052,81 €
	Acquisition parcelles succession PELUCHON + frais		42 500,00 €	42 500,00 €
20422	Subventions façades (rénovation particuliers)		1 500,00 €	1 500,00 €
204	Participation Commune projet Gironde Habitat (immeuble Barriere - rue St Romain)		20 000,00 €	20 000,00 €
	Sous-Total	7 342,81 €	67 210,00 €	74 552,81 €
2313	Rénovation Ateliers Service Technique (matériaux : fosse lavage, vestiaires, sanitaires...)	4 720,00 €	15 280,00 €	20 000,00 €
	Rénovation local associatif ACCA (moulin des Aynes) : toiture, porte entrée...		17 353,35 €	17 353,35 €
	Déploiement Wifi public municipal (complément Coupon "WIFI4EU" 15 000€)		7 000,00 €	7 000,00 €
2184	Équipement Mairie : mobilier + logiciels + parc informatique...	5 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €
	Matériel Service Technique (EPI, échelle, meuleuse, bac rétention, échaffaudage triflash, scie...)		12 250,00 €	12 250,00 €
	Groupe arrosage & nettoyeur haute pression (posé sur plateau fourgon)		5 000,00 €	5 000,00 €
	Création robinets prélèvements (eau chaude sanitaire / recherche légionnelle)		3 400,00 €	3 400,00 €
	Défibrateurs (x 3 unités)		6 691,00 €	6 691,00 €
	Abris parking Victor Hugo (collège)		2 900,00 €	2 900,00 €
Total 111	Sous-Total	9 720,00 €	71 374,35 €	81 094,35 €
	Restauration monument aux morts (Poilu)	27 000,00 €	0,00 €	27 000,00 €
2313	Lavoir St Romain (toiture)	4 715,04 €	0,00 €	4 715,04 €
	Moulin des Aynes : remplacement 2 portes en bois		2 000,00 €	2 000,00 €
	Moulin des Aynes : étanchéité supérieure (tour du moulin)		10 000,00 €	10 000,00 €
2313	Patrimoine (églises, portes) : MOE	10 284,96 €	50 000,00 €	60 284,96 €
2313	Patrimoine (églises, portes, abords...) : début des Travaux Tranche 1 (2021)		72 000,00 €	72 000,00 €
Total 113	Sous-Total "Patrimoine"	42 000,00 €	134 000,00 €	176 000,00 €
2184	Ecole maternelle : mobilier		3 000,00 €	3 000,00 €
2183	Ecole élémentaire : adoucisseur eau (cuisine)		3 300,00 €	3 300,00 €
	Ecole élémentaire : aménagement mobilier BCD		3 000,00 €	3 000,00 €
2188	Ecole élémentaire : fond documentaire BCD		2 000,00 €	2 000,00 €
2313	Ecole élémentaire : MI reconstruction (SPS-CT)		0,00 €	0,00 €
2313	Ecole élémentaire : MOE reconstruction		500,00 €	500,00 €
2313	Ecole élémentaire : Travaux extension/reconstruction	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total 114	Sous-Total "Ecoles"	10 000,00 €	11 800,00 €	21 800,00 €
2313	Cabinet Médical : MOE	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
2313	Cabinet Médical : MI (CT + SPS + sondage sol + diag. amiante...)	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
2313	Cabinet Médical : travaux (Phase 3)		400 000,00 €	400 000,00 €
Total 112	Sous-Total "Cabinet Médical : Phase 3 - extension"	30 000,00 €	405 000,00 €	435 000,00 €
21568	Défense incendie : travaux divers, urgences...	2 500,00 €	5 000,00 €	7 500,00 €
2151	Voirie rurale 2021 (chemins ruraux) : 100% SI		50 000,00 €	50 000,00 €
2151	MOE (forfait) Voirie rurale 2021 : "Azimut"		2 900,00 €	2 900,00 €
2152	Eclairage public : renouvellement/mise aux normes (antennes, branchement, test LED, prises marchés...)	12 500,00 €	11 000,00 €	23 500,00 €
	Reprise sonorisation extérieure : place de la République		5 500,00 €	5 500,00 €
	Décoration fêtes de fin d'année : illuminations de Noël		5 000,00 €	5 000,00 €
	Coussins berlinois (x 3 unités)		4 150,00 €	4 150,00 €
	Mobilier urbain (poubelles, cendriers, racks vélos, jardinières...)	7 500,00 €	3 000,00 €	10 500,00 €
	Matériel de voirie (panneaux, signalisation chantier, miroir...)	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
2151	Panneaux routiers (Adressage : noms de rues, n°...) + pose (entreprise extérieure)		30 000,00 €	30 000,00 €
Total 118	Sous-Total "Voirie/Réseau/EP"	25 000,00 €	117 050,00 €	142 050,00 €
	Etude (diag.) : début Aménagement de bourg (CAB 2)		25 000,00 €	25 000,00 €
	MOE : début CAB 2		0,00 €	0,00 €
	Travaux : début CAB 2		0,00 €	0,00 €
Total 117	Sous-Total "CAB n°2"	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
2135	Remise en état désenfumage gymnase Bonard		7 000,00 €	7 000,00 €
Total 116	Sous-Total "Sport"	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
2121	Plantations / espaces verts / jardins partagés		10 000,00 €	10 000,00 €
	Jeux extérieurs place marché aux cochons		1 500,00 €	1 500,00 €
	Robot-Tondeuse (x1) : tonte stade J. BARRIERE		17 200,00 €	17 200,00 €
Total 119	Sous-Total "Espaces Verts"	0,00 €	28 700,00 €	28 700,00 €
	Réparation toiture garage porte St-Romain		3 000,00 €	3 000,00 €
	Portes appartements 43/43 bis rue St Léger		5 500,00 €	5 500,00 €
Total 120	Sous-Total "Patrimoine locatif"	0,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
2188	Fond médiathèque 2021		12 500,00 €	12 500,00 €
Total 121	Sous-Total "PCTA"	0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
	Acquisition immeuble VIVAL + frais		133 000,00 €	133 000,00 €
	MOE et MI (CT, SPS...)		20 000,00 €	20 000,00 €
	Travaux (début des travaux sur exercice 2021)		50 000,00 €	50 000,00 €
Total 122	Sous-Total "Immeuble de rapport" : VIVAL (place République)	0,00 €	203 000,00 €	203 000,00 €
722	Travaux en régie : accessibilité (AdAP 2020 + 20201)		40 000,00 €	40 000,00 €
722	Travaux regie : rénovation 2 petits gîtes (2 x 5 000 € matériaux + 12000 € MO)		22 000,00 €	22 000,00 €
722	Travaux regie : garage LASSEVILLE Porte St-Romain (électricité : 6 300 € matériaux)		10 000,00 €	10 000,00 €
	Travaux en régie : mises aux normes électricité/gaz (suite rapports APAVE) (4 000 € fourniture)		7 000,00 €	7 000,00 €
722	Travaux regie : rénovation atelier existant : fourniture + mains d'œuvre		10 000,00 €	10 000,00 €
Trvx Regie	Sous-Total "Travaux en régie 2021"	0,00 €	89 000,00 €	89 000,00 €
	INVESTISSEMENTS 2021	124 062,81 €	1 180 134,35 €	1 304 197,16 €

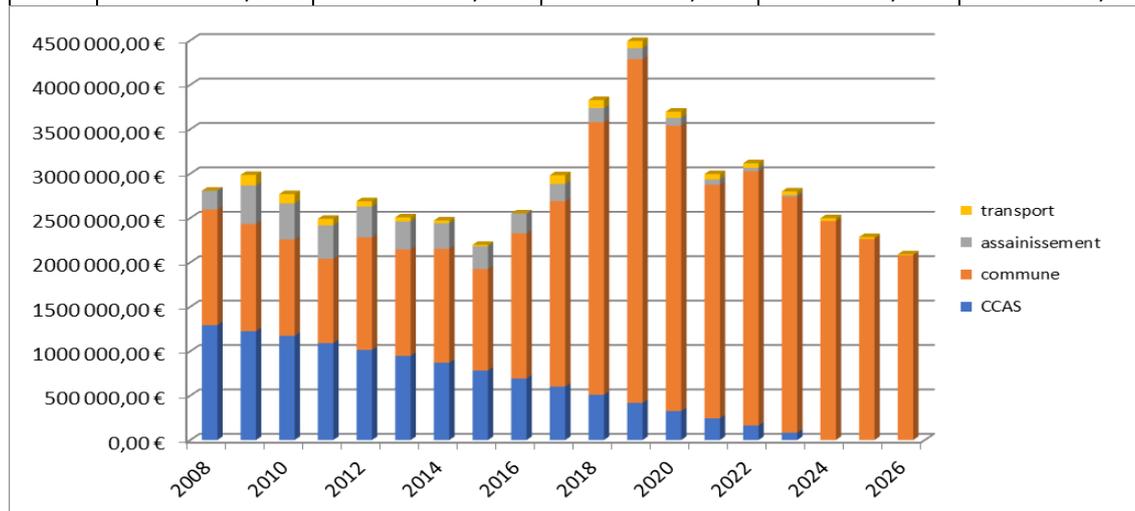
Séance du Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne en date du 23 février 2021

Monsieur le Maire apporte des précisions sur les investissements en soulignant que l'on retrouve l'ensemble des projets dont le Conseil municipal a parlé depuis le début de la mandature, avec des choix clairs et des enjeux importants pour la commune, notamment le lancement des études pour la Convention d'aménagement de bourg, la réhabilitation de l'immeuble « Vival », l'extension du cabinet médical, le programme pluriannuel de rénovation du patrimoine communal, etc.

Si un budget annexe est mis en place, on pourra dégager un peu plus d'autofinancement sur le budget principal et se préparer au mieux pour le réaménagement du bourg, qui est la priorité du mandat.

Tableau de la dette en capital

Dette en capital au 1er janvier (COURT + MOYEN + LONG TERME)						évolution
	CCAS	commune	assainissement	transport	Total	%
2008	1 293 306,19 €	1 302 135,79 €	212 535,51 €	0,00 €	2 807 977,49 €	
2009	1 225 838,36 €	1 206 033,09 €	434 627,63 €	118 500,00 €	2 984 999,08 €	6,30%
2010	1 173 043,91 €	1 084 673,94 €	405 218,55 €	106 337,42 €	2 769 273,82 €	-7,23%
2011	1 090 863,46 €	950 270,43 €	375 914,55 €	74 067,83 €	2 491 116,27 €	-10,04%
2012	1 013 807,58 €	1 268 208,26 €	346 245,68 €	60 660,94 €	2 688 922,46 €	7,94%
2013	946 689,26 €	1 198 481,04 €	315 769,91 €	46 584,94 €	2 507 525,15 €	-6,75%
2014	869 716,78 €	1 284 238,00 €	286 649,88 €	31 806,44 €	2 472 411,10 €	-1,40%
2015	781 388,19 €	1 143 304,97 €	256 392,32 €	16 290,38 €	2 197 375,86 €	-11,12%
2016	692 286,29 €	1 634 629,46 €	224 952,65 €	0,00 €	2 551 868,40 €	16,13%
2017	600 982,09 €	2 089 535,08 €	192 284,51 €	100 000,00 €	2 982 801,68 €	16,89%
2018	509 204,63 €	3 069 537,88 €	158 339,74 €	90 463,45 €	3 827 545,70 €	28,32%
2019	417 654,22 €	3 871 372,98 €	123 068,28 €	80 826,77 €	4 492 922,25 €	17,38%
2020	325 207,63 €	3 214 664,86 €	86 418,09 €	71 088,90 €	3 697 379,48 €	-17,71%
2021	243 811,36 €	2 631 503,59 €	58 364,05 €	61 248,78 €	2 994 927,78 €	-19,00%
2022	162 945,91 €	2 863 059,32 €	39 402,69 €	51 305,34 €	3 116 713,26 €	4,07%
2023	81 676,13 €	2 656 549,82 €	19 654,43 €	41 257,50 €	2 799 137,88 €	-10,19%
2024	0,00 €	2 466 504,35 €	0,00 €	31 104,15 €	2 497 608,50 €	-10,77%
2025	0,00 €	2 264 513,39 €	0,00 €	20 844,19 €	2 285 357,58 €	-8,50%
2026	0,00 €	2 080 413,84 €	0,00 €	10 476,50 €	2 090 890,34 €	-8,51%



Des emprunts notamment celui du CCAS (achat de la résidence autonomie) se terminent en 2023.

Monsieur Stéphane NICOLAS demande pourquoi aucun emprunt n'est prévu dans le tableau pour les travaux « Filière temps de pluie ».

Monsieur le Maire indique que pour l'instant, les travaux sont dans la phase d'étude et il est important d'attendre de voir les subventions qui pourront être allouées.

Tableau des subventions 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-neuf (19) voix « pour », adopte le budget primitif 2021 (BP 2021) de la Commune (budget principal).

Monsieur le Maire remercie les services administratifs pour le travail fournis lors de la préparation de ces budgets 2021.

3. DEMOCRATIE LOCALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021-02-03 en date du 23/02/2021 relative à la composition du Conseil Consultatif Citoyen.

Il précise qu'il est nécessaire de retirer au sort des noms d'habitants pour compléter certaines tranches d'âges suite au désistement de certains habitants tirés au sort :

- 18-25 ans : 2 hommes
- 18-25 ans : 3 femmes
- 26-45 ans : 1 homme

Il est fait état d'un volontaire supplémentaire dans la tranche d'âge 26-45 ans qui s'est manifesté (M. Tristan de la RIVIERE) pour siéger au sein de l'instance.

Aussi, il est proposé de tirer au sort uniquement :

- 18-25 ans : 2 hommes + 4 hommes (liste complémentaire)
- 18-25 ans : 3 femmes + 3 femmes (liste complémentaire)

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix « pour » :

- Valide la modification de la composition du CCC à 28 membres :
 - 2 représentants du Conseil Municipal
 - 14 volontaires
 - 12 tirés au sort
- Valide la candidature d'un 14^{ème} volontaire (M. Tristan de la RIVIERE) pour la tranche homme (26-45 ans)
- Valide la liste annexée des 12 membres tirés au sort lors de la séance du Conseil Municipal (sur la base de la liste électorale proportionnée pour respecter la parité femme/homme et la représentation égale des 4 classes d'âge au sein du CCC) : 5 titulaires (3 femmes 18-25 ans & 2 hommes 18-25 ans) et 7 suppléants (en cas de désistement des titulaires)

4. QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements

Remerciements à la Mairie de la famille GNAGY lors du décès de Jacky GNAGY et de la famille SILVAGNI lors du décès de Roland SILVAGNI.

- Site internet

Présentation du site internet de la commune avec une nouvelle mise en page. La nouvelle version sera en ligne début avril.

- Echo des cités

En relation avec le nouveau site internet, le journal municipal l'Echo des cités se voit lui aussi modernisé.

Monsieur Philippe DESNANOT signale que dans le dernier « Echo des Cités » un article était illisible et s'étonne de l'écriture inclusive dans certains articles.

Des photos individuelles des conseillers seront faites pour le nouveau site internet de la ville.

- Concours « meilleure baguette »

La fédération remercie la municipalité pour l'accueil qui lui a été réservé lors du concours de la meilleure baguette de tradition française le 23 mars 2021 à la Salle des Fêtes rue St Romain.

Deux candidats ont participé à ce concours et le 1^{er} prix a été décerné à Monsieur Didier CLERC, employé de la boulangerie « les délices de Claude » à Sauveterre de Guyenne. Le Maire et le Conseil municipal félicitent Monsieur CLERC pour ce prix qui met à l'honneur le commerce et l'artisanat local de proximité.

- Centre de vaccination

Un centre de vaccination devrait être installé très prochainement à Sauveterre de Guyenne, dans la salle « Simone Veil » à Bonard en relation sous l'autorité du CH de Langon.

- Conseil Municipal

Le prochain conseil municipal, pour le vote des taux impositions devra avoir lieu avant le 07 avril 2021.

AGENDA *

Avril 2021

10-11 avril – Journées Européennes des Métiers d'Arts (JEMA) Maison des Artisans –
25 avril – Brocante des Amis de la Bastide

Mai 2021

22 mai – Tour des Ecureuils (départ + arrivée) : course cycliste

Juin 2021

13 juin – Elections départementales et régionales : 1^{er} tour
20 juin – Elections départementales et régionales : 2^{ème} tour

* sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire du pays

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.